

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et  
Patrimoine

Sous matière : Autres  
actes de gestion du  
domaine public

**OBJET :  
DENOMINATIONS  
DE VOIRIES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL  
EN DATE DU : 01.06.2016

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 01.06.2016

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE

DU : 14 JUIN 2016

Séance du Conseil Municipal du 07 juin 2016,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO  
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD  
Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,  
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François,  
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL  
KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane, THOMAS Guy,  
ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,  
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,  
M. GRIMAUD Gérard donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme BARTHES Chantal,  
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,  
Mme CHOPIN Marie-Christine donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait, dans un souci  
pratique pour les services de la Poste, de modifier la dénomination ou le  
prolongement des voies existantes suivantes.

- Le « Chemin de la tour » reliant actuellement l' « Avenue des  
Pyrénées » sera désormais relié au « Rond-Point de la Porteuse de  
Cassoulet ».
- L'ancienne partie du « Chemin de la Tour » reliée à l' « Avenue des  
Pyrénées » sera désormais une impasse dénommée « Impasse de la Tour »
- L' « Impasse des Lilas » sera modifiée en « Allée des Lilas »

Aussi, Monsieur le Maire rappelle l'intérêt de donner une dénomination officielle  
à la voie desservant le futur lotissement de la Pomelle depuis le « Chemin de la  
Tour » et propose la dénomination « rue de la Pomelle ».

Suite à l'avis favorable de la commission d'Aménagement du Territoire  
Communal, Habitat, Travaux, Enseignement supérieur en date du 3 juin 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE** la modification du nom des voies ci-après désignées figurant sur le plan annexé à la présente délibération :

- Chemin de la Tour
- Impasse de la Tour
- Allée des Lilas

**AUTORISE** que la voie de la commune ci-après désignée figurant sur le plan annexé à la présente délibération recevra la dénomination officielle suivante :

- Rue de la Pomelle

**PRECISE** que les habitants de la voie, les services fiscaux (cadastre), la Poste, les services de secours et les concessionnaires (EDF, GDF, Lyonnaise des Eaux, France Telecom) seront informés.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

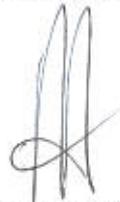
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 07 juin 2016.



Le Maire,

  
**Patrick MAUGARD**

Ampliation faite le : <b>13 JUIN 2016</b> Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : <b>09 JUIN 2016</b> Par publication le : <b>14 JUIN 2016</b> Par délégation, Le Directeur Général des Services  <b>Hervé ANTOINE</b>
---



Accusé de réception de Préfecture du 09/06/2016 N°011-211100763-20160607-2016-140-DE
---

## Allée des Lilas



## Lotissement de la Pomelle

